

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Délisca Richie Roussy	1.1	41 852	9 529		
Stéphane Gamache	1.2	3 812	1 906		
Jean-Pierre Chouinard	1.3	5 856	2 928		
Mathieu Blanchette	1.4	5 856	2 928		
Gilles Bernatchez	1.5	5 856	2 928		
André Minville	1.6	5 856	2 928		
Harold Mercier	1.7	5 856	2 928		
André Morin	1.8	976	488		
	2	75 920	26 563		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (exemples : MRC, régie, organisme public de transport).